Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications
المرصد الوطني للتشغيل والمهارات

République Tunisienne
Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

Suivi et Evaluation des Politiques Actives d'Emploi

Rapport semestriel de suivi des programmes actifs d'emploi (Six premiers mois de 2013)

Octobre 2013

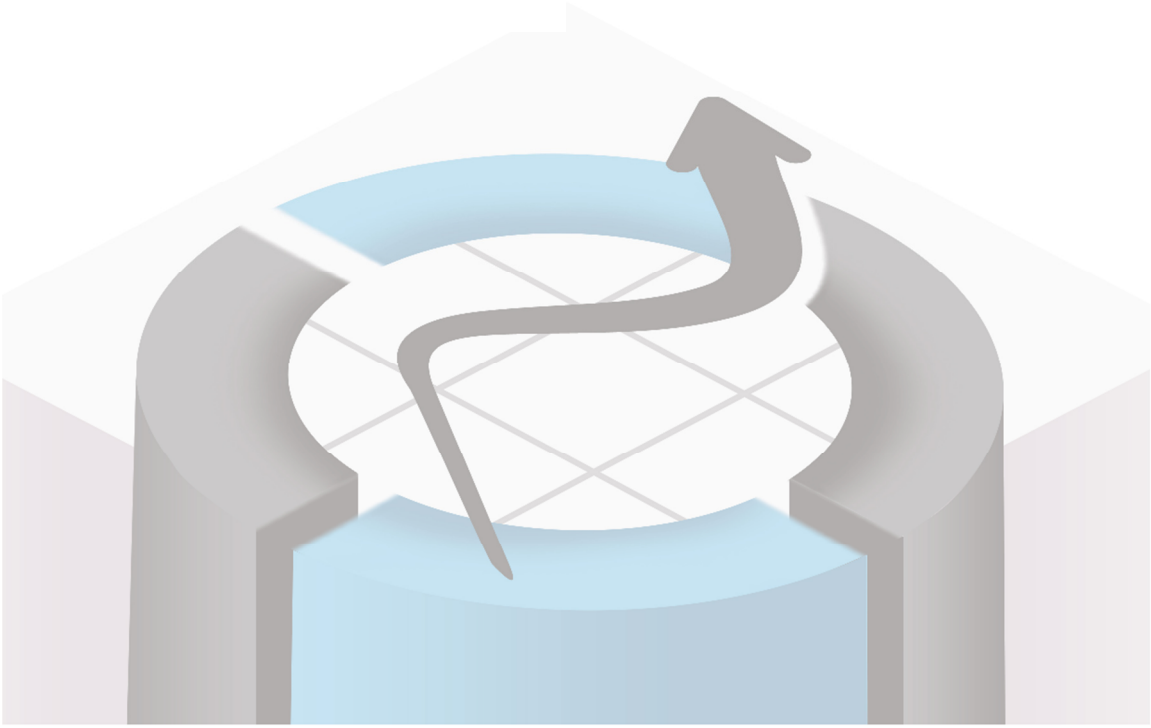

Sommaire

Avant-propos 4

1. Contexte économique 5

2. Aperçu général 6

3. Les programmes d'emploi destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur : 64% de l'ensemble des bénéficiaires sont des femmes 7

3.1. Les nouveaux contrats signés au cours de six premiers mois de l'année 2013 7

3.2. Les contrats terminés au cours de premier semestre de l'année 2013 11

4. Les programmes d'emploi destinés aux autres catégories de demandeurs d'emploi 12

4.1. Les nouveaux contrats signés au cours de premier semestre de l'année 2013 12

4.2. Les contrats terminés au cours de six premiers mois de l'année 2013 14

5. Le programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (PAPPE) au cours de premier semestre de l'année 2013 : près de 30% des bénéficiaires sans aucune qualification 16

5.1. Les nouvelles actions de formation démarrées au cours de premiers six mois de l'année 201316

5.2. Les sorties des actions de formation entrepreneuriale 19

6. Evolution de l'insertion professionnelle jusqu'au mois de juin 2013 : Un taux d'emploi dans le secteur privé de 24.6% 20

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Les programmes d'emploi destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur 8

Encadré 2: Les programmes d'emploi destinés aux autres catégories de demandeurs d'emploi 12

Encadré 3 : Le programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (PAPPE) .. 17

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du nombre de contrats signés des différents programmes 6
Tableau 2 : Evolution du nombre de nouveaux contrats signés selon la catégorie de bénéficiaires 6
Tableau 3 : Evolution du nombre de nouveaux contrats des programmes d'emploi destinés aux diplômés du supérieur… 7
Tableau 4 : Evolution du nombre de contrats résiliés 11
Tableau 5 : Evolution du nombre des nouveaux contrats des programmes d'emploi 12
destinés aux non diplômés du supérieur 12
Tableau 6 : Répartition des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi CAIP selon le secteur d'activité durant le premier semestre 2013 13
Tableau 7 : Répartition des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi CAIP selon la région d'implantation durant le premier semestre 2013 14
Tableau 8 : Evolution du nombre de contrats résiliés au cours du premier semestre 15
Tableau 9 : Evolution du nombre des nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale..... 16
Tableau 10 : Part des femmes parmi les nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale 18
Tableau 11 : Répartition des bénéficiaires selon les caisses de sécurité sociale jusqu'au mois de juin 2013 20
Tableau 12 : Répartition des bénéficiaires des mesures de micro-entreprise selon les caisses de sécurité sociale jusqu'au mois de juin 2013 21

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition régionale des programmes d'emploi destinés aux diplômés du supérieur selon la nature des contrats signés 10

Avant-propos

Ce rapport a pour objectif principal de mettre à la disposition des décideurs et des structures concernées, des éléments d'éclairage susceptibles de les aider dans la gestion, l'orientation et le pilotage des programmes actifs d'emploi. Il s'agit d'un rapport de suivi des réalisations et des modalités pratiques de la mise en œuvre des PAE, élaboré semestriellement.

Ce rapport s'appuie sur l'analyse des réalisations et de l'efficacité des programmes actifs d'emploi dans leur environnement socio-économique. Cette analyse s'articule autour de quatre indicateurs clés à savoir :

- **Indicateurs sur les nouvelles entrées** : Les nouveaux contrats signés au cours du semestre 1 ou 2 de l'année étudiée;
- **Indicateurs sur les sorties** : les contrats terminés à terme ou avant terme au cours du semestre 1 ou 2 de l'année étudiée;
- **Indicateurs sur les stocks** : Les bénéficiaires encours au terme du semestre 1 ou 2 de l'année étudiée ;
- **Indicateurs sur l'efficacité des programmes d'emploi** : Le taux d'insertion des jeunes ayant achevé leurs programmes d'emploi, estimé à travers la confrontation avec les fichiers des caisses de sécurité sociale (CNSS et CNRPS).

Dans la première partie du rapport, on essaie de décrire le contexte économique dans lequel s'inscrivent les réalisations des différentes mesures d'emploi à travers les évolutions des agrégats macroéconomiques au cours de la période d'étude. Ensuite dans la seconde partie, on essaie d'analyser les réalisations des programmes d'emploi selon la catégorie cible des demandeurs d'emploi à savoir : les demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur, les demandeurs d'emploi peu qualifiés (non diplômés ou licenciés) et les promoteurs potentiels. Dans cette partie, on présentera une analyse détaillée de chacun de trois premiers indicateurs précités en les déclinant selon les caractéristiques de la catégorie cible et selon certaines spécificités de chacune des mesures d'emploi. Enfin et dans la dernière partie, on présentera l'indicateur relatif à l'efficacité des programmes d'emploi mesure par mesure, et ce en estimant les différents taux d'insertion calculés à partir de déclarations dans les fichiers de sécurité sociale.

1. Contexte économique

La situation économique de la Tunisie durant le premier semestre de l'année 2013 s'est caractérisée par la consolidation du rythme de la production des industries manufacturières notamment celle destinée à l'exportation et la croissance soutenue du secteur des services dont en particulier l'activité touristique qui a connu une amélioration notable à partir du mois de mai dernier, surtout après l'évolution baissière enregistrée au cours des quatre premiers mois de l'année.

En effet, le taux de croissance de PIB a connu une augmentation de 3% durant le premier semestre 2013 par rapport à la même période de l'année précédente, et ce malgré la baisse de la production du secteur agricole à cause des conditions climatiques défavorables ainsi que la baisse de la production des industries extractives.

Le taux d'inflation a atteint 6.3%, au cours des six premiers mois de 2013, soit en légère hausse par rapport au taux enregistré au terme du mois de mai (6.2%) contre 5.5% au cours de la même période de l'année précédente et 3.3% deux ans auparavant. La hausse du rythme de l'inflation a concerné principalement les prix des produits alimentaires et boissons, du logement et du transport.

En ce qui concerne l'investissement, les statistiques de l'Agence de Promotion de l'Investissement extérieur (FIPA) en particulier l'investissement direct étranger a enregistré une baisse de 1,3% durant le premier semestre 2013, en passant de 951.2 millions de dinars, au cours de la même période de 2012, à 939 millions de dinars, d'après. Ce sont le secteur des services et le secteur industriel et de l'énergie qui ont connu les plus importantes baisses par rapport à 2012, soit respectivement de 21.8%, 5% et 4.3%. Toutefois, une légère reprise est notée dans l'industrie manufacturière au mois de juin 2013, essentiellement, dans les secteurs de l'électrique électronique, la plasturgie et l'agroalimentaire. Cet investissement a pu générer en termes d'emploi un peu plus de 2600 nouveaux postes d'emploi dont 47% dans le secteur du textile et d'habillement.

L'amélioration relative du contexte économique de pays, malgré qu'elle reste encore en dessous des objectifs escomptés tels fixés par le budget de l'Etat, a pu générer 59.5 mille postes d'emploi durant les six premiers mois de l'année 2013, pour que le taux de chômage baisse de 0.8 point, passant de 16.7% au début de l'année à 15.9% au terme du premier semestre et le stock des chômeurs diminue de 25.4 mille personnes. Ce repli a concerné également le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur qui demeure, toutefois, assez élevé, en se situant à 31,6% contre 33,2% au début de l'année 2013.

2. Aperçu général

Pour faire face au défi de l'emploi qui prend au fil du temps plus d'ampleur, les programmes actifs d'emploi s'imposent de plus en plus et leur adoption devient un choix inéluctable et une voie irréversible pour lutter contre le chômage tout en améliorant l'employabilité des différentes catégories des demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne les programmes actifs d'emploi mis en œuvre au terme du premier semestre de l'année 2013 et financés par le Fonds National de l'Emploi, on enregistre près de 134 mille jeunes qui sont en cours de stage en milieu professionnel ou en formation d'adaptation contre 111 mille jeunes enregistrés au début de l'année, soit une augmentation de 20.6%.

Tableau 1 : Evolution du nombre de contrats signés des différents programmes

	1er semestre de l'année 2013	1er semestre de l'année 2012	Evolution 2012-2013
Nouveaux contrats signés	**86350**	**101960**	**-15.3%**
Bénéficiaires en cours	**133438**	**124638**	**7.0%**
Sorties des programmes d'emploi	**62399**	**188814**	**-67.0%**

Source : l'ANETI, calcul de l'ONEQ

Pour les nouveaux contrats signés, environ 87 mille contrats ont été signés durant le premier semestre de l'année 2013 contre 102 mille au cours de la même période de l'année précédente enregistrant ainsi une baisse de 15.3%. Cette baisse a touché toutes les catégories de demandeurs d'emploi aussi bien les demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur que les demandeurs d'emploi moins qualifiés, que les promoteurs potentiels désireux monter leurs propres entreprises. La décision prise en octobre 2012 par le gouvernement afin de réformer les politiques actives de l'emploi en substituant le programme de recherche active d'emploi par le programme d'encouragement à l'emploi destiné à la catégorie des demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur était parmi les causes principales de la baisse enregistrée au niveau des nouveaux contrats signés.

Tableau 2 : Evolution du nombre de nouveaux contrats signés selon la catégorie de bénéficiaires

	1er semestre de l'année 2013	1er semestre de l'année 2012	Evolution 2012-2013
Demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur	**61200**	**72600**	**-15.7%**
Demandeurs d'emploi non diplômés de l'enseignement supérieur ou travailleurs ayant perdu leur emploi	**19500**	**21700**	**-10.0%**
Promoteurs potentiels	**5600**	**7600**	**-26.3%**

Source : l'ANETI, calcul de l'ONEQ

Au terme du premier semestre de l'année 2013, le nombre de jeunes qui ont payés leurs cotisations sociales a atteint un peu moins de 12 mille parmi 48 mille ayant achevé leurs programmes d'emploi durant le deuxième semestre de l'année 2012, soit l'équivalent d'un **taux d'emploi de 24.6% dans le secteur privé, six mois en moyenne après la date d'achèvement des programmes d'emploi.**

3. Les programmes d'emploi destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur : 64% de l'ensemble des bénéficiaires sont des femmes

3.1. Les nouveaux contrats signés au cours de six premiers mois de l'année 2013

Au cours des six premiers mois de l'année 2013 et dans le cadre des programmes d'emploi destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur, 61200 nouveaux contrats ont été signés contre 72600 contrats durant la même période de l'année 2012, soit une baisse de 15.7%. Cette baisse est due principalement à la révision du programme de recherche active d'emploi appelé souvent le programme d'emploi «AMAL» ayant donné lieu à un nouveau programme d'encouragement à l'emploi (PEE) visant un meilleur ciblage des catégories qui ont plus besoin d'accompagnement et de formation.

Les deux tiers de l'ensemble de bénéficiaires de ces programmes, sont des femmes ce qui correspond approximativement à la composition des sortants diplômés de l'enseignement supérieur chaque année.

Le nombre de contrats signés dans le cadre **du programme CIDES** ne cesse de baisser au fil du temps pour enregistrer durant les premiers six mois de l'année 2013 un peu moins de 50 contrats contre 165 durant la même période de l'année 2012 et près de 800 en 2011. Il semblerait que le fait de mettre fin à partir de l'année 2012, à l'instrument « prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale accordée aux entreprises qui recrutent ses stagiaires », a contribué négativement à accueillir plus des nouveaux stagiaires.

Tableau 3 : Evolution du nombre de nouveaux contrats des programmes d'emploi destinés aux diplômés du supérieur

	1er semestre de l'année 2013	1er semestre de l'année 2012	Evolution 2012-2013
PEE/Syrae	**22512**	**39608**	**-43.2%**
SIVP	**29969**	**24003**	**24.9%**
CIDES	**47**	**165**	**-71.5%**
SCV	**8676**	**8855**	**-2.0%**
Ensemble	**61204**	**72631**	**-15.7%**

Source : Données de l'ANETI

Encadré 1: Les programmes d'emploi destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur

PEE : Le programme d'encouragement à l'emploi vise les demandeurs d'emploi titulaires depuis au moins deux ans d'un diplôme universitaire final ou d'un brevet technicien supérieur, âgés de vingt huit (28) ans au moins, et régulièrement inscrits l'emploi et du travail indépendant depuis au moins une année, en vue de les encourager à s'inscrire dans une dynamique de travail, et ce notamment par l'acquisition de qualifications complémentaires et d'habilités pratiques visant à améliorer leur employabilité et à faciliter leur insertion dans la vie professionnelle dans un emploi salarié ou un travail indépendant.

Ils sont appelés, à cet effet, à suivre des sessions d'adaptation complémentaire de courte et des stages pratiques en milieu professionnel ou à la réalisation de programmes de développement à caractère économique ou social d'utilité publique.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au bénéficiaire du PEE et durant une période maximale d'une année une indemnité mensuelle dont le montant est égal à deux cent **200 dinars** durant le premier semestre de la période du contrat de stage, et à cent cinquante (150) dinars durant le deuxième semestre de la période du contrat de stage.

****

SIVP : Le stage d'initiation à la vie professionnelle a pour objet d'aider le bénéficiaire à acquérir des compétences professionnelles afin de faciliter son insertion dans la vie active.

Peuvent bénéficier d'un stage d'initiation à la vie professionnelle les primo-demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent obtenu depuis au moins six mois.

Les stages d'initiation à la vie professionnelle se déroulent au sein des entreprises privées. Toutefois, ces stages peuvent être organisés au sein du secteur public.

La durée du stage d'initiation à la vie professionnelle ne peut dépasser une année. Toutefois, le ministre de la formation professionnelle et de l'emploi peut, à titre exceptionnel, proroger la durée du stage pour une période supplémentaire au sein de la même entreprise d'accueil, ou autoriser un deuxième stage au sein d'une autre entreprise. La durée globale du stage d'initiation à la vie professionnelle ne peut en aucun cas dépasser **24 mois**.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au stagiaire durant toute la durée du contrat une indemnité mensuelle dont le montant est de **150 dinars**.

En outre, l'entreprise d'accueil octroie obligatoirement au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle durant toute la durée du contrat dont le montant est fixé à un minimum de cent cinquante dinars.

Les stagiaires bénéficiaires du stage d'initiation à la vie professionnelle peuvent être admis à poursuivre des sessions de formation complémentaire durant la période de stage, et ce en accord avec l'entreprise d'accueil.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant organise les sessions de formation complémentaire au sein de l'entreprise d'accueil ou auprès d'une structure de formation publique ou privée; elle prend en charge le coût de formation dans une limite maximale de 200 heures.

L'entreprise ne peut accueillir à nouveau des stagiaires dans le cadre du stage d'initiation à la vie professionnelle que si elle a préalablement recruté au moins 50% de l'ensemble des stagiaires ayant achevé leurs stages durant les trois dernières années précédant l'année de dépôt de la nouvelle demande.

****

CIDES : Le contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur a pour objet de permettre au bénéficiaire d'acquérir des qualifications professionnelles en alternance entre une entreprise privée et une structure de formation publique ou privée, et ce conformément aux exigences d'un poste d'emploi pour lequel l'entreprise s'engage à le recruter.

Peuvent bénéficier dudit contrat les demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent et dont la période de chômage excède trois années à compter de la date d'obtention du diplôme concerné. Le contrat est conclu pour une période maximale d'une année sur la base d'un programme de formation spécifique arrêté à cet effet entre l'entreprise d'accueil, le stagiaire et l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant. Le programme de formation spécifique peut être réalisé soit au sein de l'entreprise d'accueil soit dans une structure de formation publique ou privée. L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant prend en charge le coût de la formation des stagiaires dans la limite maximale de 400 heures durant toute la durée du contrat.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au stagiaire, durant toute la durée du contrat, une indemnité mensuelle dont le montant est de **150 dinars**.

Elle octroie en outre au stagiaire qui réside hors du gouvernorat d'implantation de l'entreprise d'accueil, une indemnité mensuelle supplémentaire dont le montant ne dépasse pas cinquante dinars, et ce pendant toute la durée du contrat.

L'entreprise octroie obligatoirement au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle durant toute la durée du contrat dont le montant est **au minimum de 150 dinars**.

L'entreprise s'engage à recruter le bénéficiaire qui a achevé le contrat dans le cadre du contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur. Toutefois, l'entreprise qui ne satisfait pas à ces dispositions ne peut bénéficier à nouveau du contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur qu'après écoulement d'au moins deux années consécutives à compter de la fin du dernier contrat dont elle a bénéficié.

L'entreprise qui procède au recrutement du stagiaire bénéficie d'une prime de recrutement d'un montant égal à mille dinars ; cette prime est servie après une année de travail effectif à compter de la date de recrutement. L'entreprise désirant bénéficier de cet avantage est tenue de

déposer une demande auprès du bureau de l'emploi et du travail indépendant territorialement compétent conformément au modèle disponible à cet effet, appuyée du contrat de travail du jeune concerné et des justificatifs de paiement des salaires durant la période susmentionnée au paragraphe précédent.

L'entreprise du secteur privé bénéficie également de la prise en charge par le fonds national de l'emploi de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale, et ce durant une période de sept ans. Ce bénéfice a pris fin en décembre 2011.

****

SCV : Le programme du service civil volontaire vise à permettre aux diplômés de l'enseignement supérieur primo-demandeurs d'emploi, d'accomplir à titre volontaire des stages dans des travaux d'intérêt général en vue d'acquérir des capacités pratiques et des attitudes professionnelles, et à les faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé facilitant leur insertion dans la vie active dans un emploi salarié ou dans un travail indépendant.

Ces stages sont supervisés par des associations ou par des organisations professionnelles, et ce sur la base de conventions conclues à cet effet avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi. La gestion de ce programme est confiée à l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant. La durée maximale du stage, dans le cadre du programme du service civil volontaire, est fixée à 24 mois.

L'association ou l'organisation professionnelle arrête, de concert avec l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant et le bénéficiaire, le contenu détaillé du stage. Elle veille, en outre, au suivi du bénéficiaire durant toute la période du stage.

Le stagiaire est tenu d'assister à des séances d'accompagnement organisées périodiquement à cet effet par l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant.

Il est aussi tenu d'adresser à l'association ou à l'organisation professionnelle et l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant, et à la fin de chaque trimestre, un rapport comportant des indications sur le déroulement du stage, et ce conformément au modèle disponible à cet effet auprès des bureaux de l'emploi et du travail indépendant.

Une indemnité mensuelle de **200 dinars** est octroyée au stagiaire durant toute la période de stage.

Le fonds national de l'emploi peut prendre en charge une partie ne dépassant pas 60% des dépenses du transport public urbain au profit des bénéficiaires du programme, et ce dans le cadre d'une convention conclue à cet effet entre le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et le ministère du transport.

****

Le **programme SIVP**, quant à lui, a enregistré une augmentation de 24.9% au cours de premier semestre de l'année 2013 par rapport à l'année précédente passant de 24 mille à 30 mille contrats signés.
Pour l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur dans le secteur privé, le programme SIVP représente un passage presque obligatoire et inéluctable pour l'entreprise d'un côté, vu les avantages qu'il octroie en sa faveur, et le SIVP est utilisé comme un outil de sélection des candidats qui précède le recrutement. D'un autre côté, le SIVP représente pour les demandeurs d'emploi un moyen pour contourner le chômage et réduire la durée d'attente avant l'insertion[1].

Ce sont les diplômés de certaines spécialités, notamment les spécialités les plus sollicitées dans le marché du travail qui ont bénéficié les plus du programme SIVP, durant les six premiers mois de l'année 2013 à savoir : l'informatique, la mécanique, l'électricité et électronique, la gestion et la comptabilité, les langues étrangères et les spécialités paramédicales.

Il est à remarquer que cette augmentation a touché tous les gouvernorats excepté le gouvernorat de Zaghouan dont le nombre de bénéficiaires a connu une baisse de 10.6%. Cette augmentation a été très importante en particulier dans les régions du Centre Ouest et du Sud : Tataouine, Gabès, Gafsa, Sidi Bouzid, Kasserine, et Le Kef. Ces gouvernorats ont connu une hausse qui varie entre 73% et 164% et qui dépasse donc de loin la moyenne nationale qui est de 24.9%. Dans ces régions, les jeunes bénéficiaires renouvellent moins leurs contrats de stage que ce soit dans la même entreprise ou dans une autre entreprise, et cela peut nous amener à nous interroger sur les intentions de recrutement réelles de ces entreprises une fois que les stages soient terminés.

[1] Extrait de l'étude sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur de l'année 2004

Graphique 1 : Répartition régionale des programmes d'emploi destinés aux diplômés du supérieur selon la nature des contrats signés

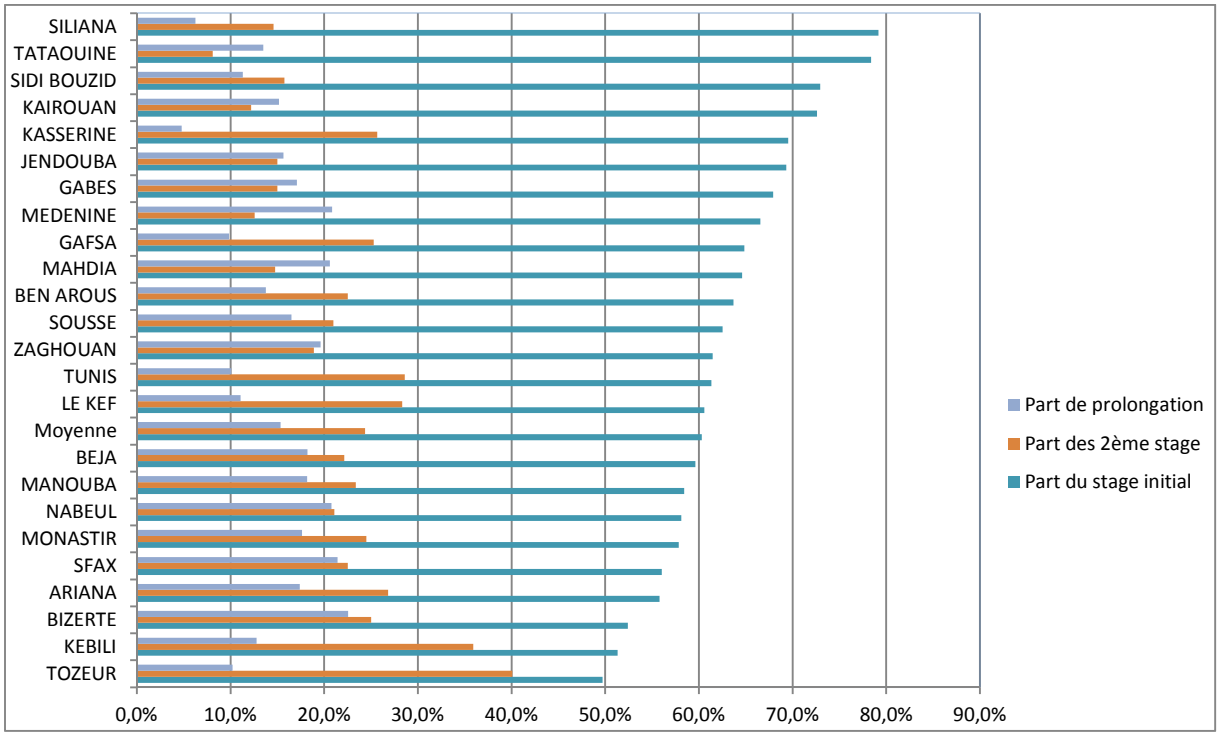

Source : Données de l'ANETI

Alors que dans les autres régions essentiellement les régions du littoral, les entreprises font plus recours au renouvellement des contrats, et comme celles-ci auraient plus l'intention de recrutement, elles veulent profiter jusqu'au dernier jour des avantages financiers octroyés par le programme SIVP.

Ce sont les entreprises du secteur des services et du secteur des industries manufacturières qui ont accueilli le plus de bénéficiaires durant les premiers six mois de l'année 2013; on peut en citer à titre d'exemple :

1) le commerce de détails et le commerce de gros (13.5%),
2) les services fournis aux entreprises tels que les cabinets de conseils et d'études, ceux des architectes et des avocats ainsi que les services de traitement des données (11.6%),
3) les services de l'éducation comprenant les garderies, les jardins d'enfants et les écoles privées (9.7%),
4) les services de santé assurés par des cabinets de médecins généralistes ou dentistes, les centres de kinésithérapie et de physiothérapie, les polycliniques privées (8.1%),

Pour ce qui concerne **le programme SCV** dont le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre, on remarque que ce sont surtout les femmes qui en bénéficient beaucoup plus que les hommes, soit 6600 contre 2000 hommes au cours du premier semestre de l'année 2013, représentant ainsi 77% de l'ensemble des bénéficiaires.

Les associations bénéficiaires dudit programme sollicitent différentes compétences notamment les gestionnaires et les comptables (1500 jeunes), les langues étrangères (1300 jeunes) en particulier la langue française et la langue anglaise ainsi que les informaticiens (1400 jeunes).

Cependant, il est intéressant de noter qu'une forte concentration des bénéficiaires du programme SCV est constatée dans les régions de sud qui accapare plus de 42% de l'ensemble des bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires dans cette région dépasse celui de bénéficiaires de la

région de Grand Tunis où le tissu associatif est beaucoup plus développé (leur nombre représente 11%). Cela pourrait être expliqué par le fait que ce programme a été perçu par les bénéficiaires dans la région de sud comme un palliatif au chômage et au manque des opportunités d'emploi dans le secteur privé.

D'autant plus, la bourse prévue dans le cadre de ce programme est perçue par les jeunes bénéficiaires comme une indemnité de chômage. Ces jeunes savent très pertinemment que ce programme n'aboutit pas à un emploi, une fois que les stages dans les associations soient achevés.

3.2. Les contrats terminés au cours du premier semestre de 2013

Au cours de six premiers mois de l'année 2013, près de 37500 contrats ont été terminés dont près de 13000 résiliés avant terme, ce qui représente 35% de l'ensemble des contrats terminés.

Certains programmes sont exposés beaucoup plus que d'autres au risque de résiliation des contrats. Ce risque est plus élevé pour le programme de SIVP, et ne cesse d'augmenter au fil des années pour enregistrer un taux de résiliation de 39% au cours des six premiers mois de l'année 2013 contre 28% une année avant.

Tableau 4 : Evolution du nombre de contrats résiliés

	1er semestre de l'année 2013	1er semestre de l'année 2012	Evolution 2012-2013
PEE/SYRAE	**1624**	**16303**	**-90.0%**
SIVP	**10152**	**6393**	**58.8%**
CIDES	**25**	**73**	**-65.8%**
SCV	**1187**	**557**	**113.1%**
Ensemble	**12988**	**23326**	**-44.3%**

Source : Données de l'ANETI

Quant au programme d'emploi SCV, le risque de rupture de contrats est moindre. La part des contrats résiliés a atteint 14% jusqu'au mois de juin 2013 contre 13% durant la même période de l'année précédente.

4. Les programmes d'emploi destinés aux autres catégories de demandeurs d'emploi

4.1. Les nouveaux contrats signés au cours du premier semestre de 2013

Au cours des six premiers mois de l'année 2013, et dans le cadre des programmes d'emploi CAIP et CRVA destinés à la catégorie des demandeurs d'emploi non diplômés de l'enseignement supérieur, 19500 nouveaux contrats ont été signés contre 21700 au cours de la même période de l'année précédente, soit une baisse de 10%. Cette baisse est due à la baisse du nombre des contrats du programme CAIP qui représentent 98% de l'ensemble des contrats signés par cette catégorie.

Cependant, le nombre des bénéficiaires du programme d'emploi CRVA destiné aux travailleurs ayant perdu leur emploi pour des motifs économiques ou techniques, et après deux années successives de régression, a connu une hausse de 65% pour passer de 190 au cours du premier semestre de l'année 2012 à 320 contrats au cours de la même période de l'année en cours.

Tableau 5 : Evolution du nombre des nouveaux contrats des programmes d'emploi destinés aux non diplômés du supérieur

	1er semestre de l'année 2013	1er semestre de l'année 2012	Evolution 2012-2013
CAIP	19224	21523	-10.7%
CRVA	316	192	64.6%
Ensemble	**19540**	**21715**	**-10.0%**

Source : Données de l'ANETI

Encadré 2: Les programmes d'emploi destinés aux autres catégories de demandeurs d'emploi

CAIP : Le contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle a pour objet de permettre au demandeur d'emploi non titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur d'acquérir des qualifications professionnelles conformes aux exigences d'une offre d'emploi présentée par une entreprise privée et qui n'a pas été satisfaite compte tenu de l'indisponibilité de la main d'œuvre requise sur le marché de l'emploi.
L'entreprise peut bénéficier des contrats d'adaptation et d'insertion professionnelle à titre individuel ou dans le cadre de conventions avec les centres techniques, les fédérations professionnelles, ainsi qu'avec les chambres de commerce et d'industrie, les ordres et les associationsprofessionnelles.
L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant prend en charge, conformément à un programme de formation spécifique convenu avec l'entreprise concernée ou avec l'un des organismes de formation, le coût de la formation, et ce dans une limite maximale de 400 heures.

Le programme de formation spécifique peut être réalisé au sein de l'entreprise d'accueil ou dans une structure de formation publique ou privée.

Le contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle est conclu entre l'entreprise d'accueil et le stagiaire et ce pour une période **maximale de 12 mois**.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au stagiaire, et durant toute la durée du contrat, une indemnité mensuelle d'un montant de **100 dinars**.

En outre, l'entreprise octroie obligatoirement au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle durant toute la durée du contrat dont le montant est au minimum de 50 dinars.

L'entreprise d'accueil s'engage à recruter les bénéficiaires des contrats d'adaptation et d'insertion professionnelle qui ont achevé la formation. L'entreprise qui n'a pas inséré les stagiaires, ne peut prétendre à de nouveaux contrats d'adaptation et d'insertion professionnelle qu'après écoulement d'au moins deux années consécutives à compter de la date de la fin du dernier contrat dont elle a bénéficié.

****

CRVA : Le contrat de réinsertion dans la vie active a pour objet de permettre au travailleur ayant perdu son emploi d'acquérir de nouvelles compétences conformes aux exigences d'un poste d'emploi préalablement identifié au sein d'une entreprise privée.

Peuvent bénéficier dudit contrat les demandeurs d'emploi dont:

- les travailleurs permanents ayant perdu leur emploi pour des motifs économiques ou techniques ou suite à la fermeture définitive, subite et illégale des entreprises qui les employaient,

- les travailleurs non permanents ayant perdu leur emploi pour des motifs économiques ou techniques ou suite à la fermeture définitive, subite et illégale des entreprises qui les employaient et ayant exercé durant une période minimale de trois années au sein de la même entreprise qui a procédé à leur licenciement.

Le contrat de réinsertion dans la vie active est conclu entre l'entreprise et le demandeur d'emploi concerné pour une durée maximale d'une année.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant prend en charge, selon un programme préétabli avec l'entreprise d'accueil, les dépenses d'adaptation des bénéficiaires, et ce dans la limite maximale de 200 heures.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au bénéficiaire et durant toute la durée du contrat, une indemnité mensuelle dont le montant est de 200 dinars.

En outre, l'entreprise d'accueil octroie obligatoirement au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle durant toute la durée du contrat dont le montant est au minimum de 50 dinars.

L'entreprise d'accueil s'engage à recruter les bénéficiaires qui ont achevé leurs contrats de réinsertion dans la vie active. L'entreprise qui ne satisfait pas à cette condition, ne peut bénéficier à nouveau du contrat de réinsertion dans la vie active qu'après écoulement d'au moins deux années consécutives à compter de la fin du dernier contrat dont elle a bénéficié.

****

Concernant le programme CAIP, la femme y participe avec une part importante qui avoisine les 65%. Elle est sollicitée particulièrement dans certains secteurs à savoir notamment les industries du textile et de l'habillement (4000 femmes parmi 4900 bénéficiaires), les activités à caractère social et éducationnel (2000 femmes parmi 2300 bénéficiaires) telles que les crèches, les garderies d'enfants et l'enseignement préscolaire, et à un degré moindre les services fournis aux entreprises telles que les cabinets d'avocats, les cabinets de comptables et les bureaux d'études. Par contre, les hommes sont beaucoup plus sollicités par les entreprises du secteur des industries manufacturières hors textile ainsi que le secteur de BTP.

Il est intéressant de noter que la grande majorité des jeunes bénéficiaires sont peu qualifiés. Près de 90% ne possèdent pas des diplômes et 43% ont un niveau d'instruction inférieur au niveau d'enseignement secondaire.

Tableau 6 : Répartition des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi CAIP selon le secteur d'activité durant le premier semestre 2013

	Femme	Homme	Ensemble
AGRICULTURE ET PECHE	**240**	**133**	**373**
MINES ET ENERGIE	29	85	114
INDUS MANUFACT (HORS TEXTILE)	3425	2828	6253
TEXTILE ET HABILLEMENT	3763	859	4622
BTP	133	285	418
TOURISME	174	292	466
COMMERCE	1523	1139	2662
TRANSPORT	138	136	274
ADMINISTRATION PUBLIQUE	525	185	710
AUTRES SERVICES	2579	753	3332
Total	**12529**	**6695**	**19224**

Source : Données de l'ANETI

L'analyse par région révèle une grande disparité. En effet, durant les six premiers mois de l'année 2013, les régions du littoral (Grand Tunis, Sousse et Sfax), où se concentrent plus les industries manufacturières hors textile et habillement et le secteur des services, accaparent elles-seules un peu moins de 40%. En seconde position , viennent les régions de Kasserine et de Gafsa avec des parts respectives de 9.1% et 7.2% où on trouve plus le secteur de textile et habillement ainsi que le secteur de BTP.

Tableau 7 : Répartition des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi CAIP selon la région d'implantation durant le premier semestre 2013

	Femme	Homme	Ensemble	part des femmes
SOUSSE	819	712	1531	53.5%
TUNIS	949	811	1760	53.9%
SFAX	1185	1004	2189	54.1%
BEN AROUS	530	431	961	55.2%
NABEUL	643	521	1164	55.2%
ARIANA	380	262	642	59.2%
MONASTIR	531	338	869	61.1%
TATAOUINE	34	20	54	63.0%
ZAGHOUAN	532	304	836	63.6%
MANOUBA	222	111	333	66.7%
BIZERTE	644	318	962	66.9%
MEDENINE	305	140	445	68.5%
KAIROUAN	272	123	395	68.9%
BEJA	406	180	586	69.3%
SIDI BOUZID	393	155	548	71.7%
GABES	109	38	147	74.1%
KASSERINE	1324	443	1767	74.9%
KEBILI	228	71	299	76.3%
JENDOUBA	179	52	231	77.5%
LE KEF	680	190	870	78.2%
MAHDIA	346	95	441	78.5%
TOZEUR	508	119	627	81.0%
GAFSA	1144	229	1373	83.3%
SILIANA	166	28	194	85.6%
Total général	**12529**	**6695**	**19224**	65.2%

Source : Données de l'ANETI

4.2. Les contrats terminés au cours du premier semestre de 2013

Le nombre de contrats terminés au cours du premier semestre de l'année 2013 a atteint 19400 majoritairement constitués des contrats du programme d'emploi CAIP. Environ 8900 contrats ont été résiliés avant terme, représentant ainsi 46% de l'ensemble des contrats terminés, alors que ce taux était de 50% durant l'année précédente. Malgré cette baisse, la part des contrats résiliés reste relativement élevée, ce qui nous amène à nous interroger sur les conditions de déroulement des stages dans l'entreprise d'accueil et sur la qualité de l'appariement des postes à occuper proposés par rapport aux profils des jeunes bénéficiaires.

Tableau 8 : Evolution du nombre de contrats résiliés au cours du premier semestre

	1er semestre de l'année 2013	1er semestre de l'année 2012	Evolution 2012-2013
CAIP	8810	10305	-14.5%
CRVA	47	59	-20.3%
Ensemble	8857	10364	-14.5%

Source : Données de l'ANETI

Bien que le nombre des femmes bénéficiaires du CAIP soit très important, ces dernières résilient moins souvent leurs contrats en comparaison avec les hommes. En effet, la proportion des femmes ayant résilié leurs contrats du programme d'emploi CAIP est un peu moins de 44% contre 50% pour les hommes. Malgré les conditions plus ou moins difficiles lors de déroulement de stage, les femmes peu qualifiées sembleraient être moins exigeantes dans le marché de travail et accepteraient achever à terme leurs contrats plus que les hommes.

5. Le programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (PAPPE) au cours du premier semestre de 2013 : près de 30% des bénéficiaires sans aucune qualification

5.1. Les nouvelles actions de formation démarrées au cours des six premiers mois de 2013

Jusqu'au mois de juin 2013, près de 5600 jeunes ont bénéficié au moins d'une action de formation entrepreneuriale, d'un stage pratique en entreprise ou d'une bourse d'accompagnement, contre 7600 jeunes durant la même période de l'année précédente, enregistrant ainsi une baisse de 26.3%.

Tableau 9 : Evolution du nombre des nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale

	1er semestre de l'année 2013	1er semestre de l'année 2012	Evolution 2012-2013
BOURSE D'ACCOMPAGNEMENT	640	781	-18.1%
CEFE	2900	3975	-27.0%
CREE	-	167	-100.0%
FORMATION EN GESTION	268	149	79.9%
FORMATION GERME	153	398	-61.6%
FORMATION TECHNIQUE	297	339	-12.4%
MORAINE	1020	1440	-29.2%
SPE	335	365	-8.2%
Ensemble	**5613**	**7600**	-26.3%

Source : Données de l'ANETI

Encadré 3 : Le programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (PAPPE)

PAPPE : Programme d'Accompagnement des Promoteurs des Petites Entreprises : Il a pour objet de promouvoir le travail indépendant et développer l'esprit entrepreneurial à travers un ensemble d'actions complémentaires et cohérentes qui commencent de l'idée de projet à installer jusqu'à sa concrétisation. Ce programme comprend :

-L'aide à l'identification de l'idée du projet (MORAINE, CEFE).

-L'aide à l'élaboration de l'étude du projet et du plan d'affaires y afférent (CEFE).

-L'adaptation en matière de gestion des entreprises (GERME, Formation en Gestion) et dans les domaines techniques nécessaires à la création du projet.

-L'accompagnement des promoteurs des petites entreprises.

L'Etat prend en charge :

-Le coût afférent à l'organisation de sessions d'adaptation (MORAINE, CEFE, CREE) d'une durée maximale de 200 heures.

-Les coûts des sessions d'adaptation en gestion dans la limite maximale de 120 heures (Formation en gestion, GERME).

-Les coûts des sessions d'adaptation complémentaire technique (Formation technique) dans la limite maximale de 400 heures.

-Les coûts de l'assistance technique dans la limite maximale de 12 jours d'expertises.

Les bénéficiaires de ce programme peuvent :

-Etre accueillis dans des stages pratiques en entreprises SPE d'une durée maximale d'une année.

-Recevoir une indemnité mensuelle (Bourse d'accompagnement) d'un montant de 150 dinars pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et de 80 dinars pour les autres niveaux d'enseignement et de formation.

MORAINE (Méthode Originale de Recherche Active d'Idées Nouvelles pour Entreprendre): La vocation de MORAINE est de développer la capacité des personnes à être créatives et entreprenantes indépendamment de la création potentielle d'une activité, MORAINE est un outil pour apprendre à penser et à agir. Cette formation se déroule en deux sessions de 2 à 3 jours chacune.

CEFE : La formation CEFE (Création d'Entreprises et Formation d'Entrepreneurs) utilise une approche personnalisée, basée sur l'apprentissage par l'action et où les participants :

- évaluent eux-mêmes leurs propres personnalités, capacités et ressources,

-choisissent eux-mêmes le projet qu'ils vont entreprendre,

- et déterminent si les acquis personnels (qualification, compétences, ressources) correspondent aux exigences du projet.

Les participants récoltent eux-mêmes l'information nécessaire à l'évaluation de la faisabilité de leur projet et préparent leur plan d'affaires qu'ils auront à défendre personnellement devant les banquiers. Ils démarreront enfin leur projet après la formation, avec éventuellement un soutien pendant la phase de démarrage et un contact permanent avec la famille CEFE.

La formation dure soit 14 ou 20 jours.

CREE : cette formation a pour objectif de permettre aux entrepreneurs potentiels d'être outillés pour évaluer leur projet d'entreprise, dresser un plan d'affaires, et décider de la création de leur entreprise. Cette formation dure 14 jours dont 3 jours de recherche d'informations.

GERME : cette formation a pour objectif de permettre aux entrepreneurs en activité de renforcer leurs compétences en matière de gestion d'entreprises et d'en améliorer la compétitivité. Cette formation dure une semaine.

****

La baisse enregistrée au cours de cette période a touché toutes les actions de formation entrepreneuriales, et plus particulièrement la formation CEFE et la formation MORAINE dont les nombres des bénéficiaires ont baissé respectivement de 27% et 29.2%. Une exception est faite pour la formation en gestion dont le nombre de bénéficiaires a connu une augmentation passant de 149 à 268 jeunes bénéficiaires. Il est également intéressant de noter que jusqu'au mois de juin 2013, les actions de formation CREE n'ont pas encore démarré.

Les femmes participent beaucoup plus que les hommes dans les actions de formation entrepreneuriale. Un peu plus de 3500 femmes ont pu en bénéficier, contre 3100 pour les hommes, soit une part de 63%. Les écarts entre les femmes et les hommes sont plus prononcés dans les premières phases de processus d'accompagnement pour la création d'entreprises à savoir les actions de formation CEFE et CREE, les stages pratiques en entreprises et la formation technique, actions où leurs parts peuvent atteindre 84%. Au début du processus, les jeunes femmes accorderaient une grande importance au travail indépendant, car elles seraient conscientes des défis de l'emploi d'une façon générale et des défis spécifiques de l'emploi de la femme plus particulièrement.

Cependant et en suivant la chronologie des actions de formation entrepreneuriale, les écarts entre les femmes et les hommes se rétrécissent de plus en plus jusqu'à se transformer en faveur de ces derniers. En effet, la part des femmes bénéficiaires de la bourse d'accompagnement et de la formation GERME qui constituent les derniers maillons du processus de soutien et d'aide des jeunes promoteurs, ne dépasse pas 50% (de 49% à 44%).

Les jeunes femmes désireuses de continuer leur chemin vers la réalisation effective de leurs projets se heurteraient à plus d'obstacles dans la mise en œuvre de leurs projets et auraient plus besoin de temps et de soutien pour réaliser leurs ambitions. *Les efforts de promotion de la micro entreprise se sont donc révélés relativement plus efficace pour les hommes que pour les femmes en ce qui concerne l'emploi indépendant*[2].

L'analyse selon les niveaux d'éducation des bénéficiaires révèle que 65% de l'ensemble des bénéficiaires ont un niveau supérieur, soit un peu plus de 3600 jeunes dont 3000 sont diplômés de l'enseignement supérieur. Cette catégorie fait plus recours aux actions de formation à l'instar de MORAINE (73%), CEFE (70%), ainsi qu'à la mesure relative aux bourses d'accompagnement (66%). Par contre, les actions de formation technique et de formation en gestion ainsi que les stages pratiques en entreprises intéressent moins cette catégorie, avec des parts respectives de 18%, 48% et 40%.

Il est à noter que les jeunes titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle ne représentent que 5% de l'ensemble des bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale.

Tableau 10 : Part des femmes parmi les nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale

	Homme	Femme	Part des femmes
BOURSE D'ACCOMPAGNEMENT	314	326	49.1%
CEFE	1771	1129	61.1%
CREE	-	-	-
FORMATION EN GESTION	159	109	59.3%
FORMATION GERME	67	86	43.8%
FORMATION TECHNIQUE	212	85	71.4%
MORAINE	716	304	70.2%
SPE	284	51	84.8%
Ensemble	**3523**	**2090**	**62.8%**

Source : Données de l'ANETI

[2] Conclusion extraite de l'étude menée par l'ONEQ en 2011 portant sur l'évaluation du concours de plan d'affaires

5.2. Les sorties des actions de formation entrepreneuriale

Au cours du premier semestre de l'année 2013, près de 5400 bénéficiaires des différentes mesures d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises ont terminé leur formation, contre 7500 durant la même période de l'année précédente, soit une baisse de 28%.

Généralement, les bénéficiaires achèvent à terme leur formation. En effet, seulement 5% de l'ensemble des participants abandonnent leur formation . Cela pourrait être dû essentiellement à la nature de la formation entrepreneuriale caractérisée par une courte durée.

Cependant, les jeunes inscrits dans les cycles de formation MORAINE ainsi que les jeunes bénéficiaires des stages pratiques en entreprises (SPE), abandonnent plus souvent que les autres leurs postes de formation avec des parts respectives de 10.6% et 14.2%. Les cycles de formation MORAINE en particulier- qui permettent aux jeunes désireux d'installer leurs propres projets de se doter d'outils et de méthodes pour identifier une ou plusieurs idées réalisables dans une première étape, de les évaluer et de préparer des plans d'affaires dans une seconde étape- ne sont pas toujours achevés à terme. Une bonne partie des bénéficiaires (14.2%), semblerait décider au moment opportun leur devenir professionnel en choisissant un parcours professionnel autre que celui de la voie entrepreneuriale.

6. Evolution de l'insertion professionnelle jusqu'au mois de juin 2013 : Un taux d'emploi dans le secteur privé de 24.6%

Durant le deuxième semestre de l'année 2012, près de 48 mille jeunes ont achevé les prestations qui leur étaient servies par les bureaux de l'emploi et du travail indépendant, à savoir les prestations dont la finalité est la promotion de l'emploi salarié ainsi que les prestations de promotion du travail indépendant.

La confrontation avec les fichiers de la caisse de sécurité sociale montre qu'entre juin 2012 et juin 2013, des cotisations sociales ont été payées au profit de près de 11800 jeunes bénéficiaires, soit l'équivalent d'un **taux d'emploi de 24.6% dans le secteur privé, six mois en moyenne après la date d'achèvement des programmes d'emploi**.

Ce sont les jeunes qui ont bénéficié des stages, tous programmes confondus, qui s'insèrent les plus facilement dans le marché de l'emploi si l'on compare par rapport à ceux qui ont bénéficié des mesures d'accompagnement pour le travail indépendant, soit un taux d'emploi de 25.5% contre 15%. Cet écart pourrait être expliqué par le fait que d'une façon générale, une durée de six mois est insuffisante pour installer les petites entreprises.

Ceux qui ont bénéficié de stages dans le cadre du programme d'emploi **SIVP** - destiné aux demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur-, ainsi que ceux qui ont bénéficié du programme d'emploi **CAIP**- destiné aux jeunes non diplômés de l'enseignement supérieur- semblent être les mieux insérés dans le marché de l'emploi durant cette période d'observation : ils enregistrent les meilleurs taux d'emploi dans le secteur privé, soit respectivement **24.4% et 28.8%.**

Cependant, pour le programme d'emploi **SCV** qui est destiné aux diplômés du supérieur pour accomplir à titre volontaire des stages dans des travaux d'intérêt général, le taux d'emploi ne dépasse pas les **6.5%**. Cette catégorie semble ne pas avoir de chance de trouver un emploi dans le secteur privé.

Toutefois, il est à noter que les programmes d'emploi CIDES,-destinés aux demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur-, et CRVA-destinés aux travailleurs ayant perdu leur emploi- sont loin de réaliser les objectifs qui leur sont assignés tant sur le plan quantitatif que sur le plan quantitatif.

Tableau 11 : Répartition des bénéficiaires selon les caisses de sécurité sociale jusqu'au mois de juin 2013

Prestation	Instrument	Bénéficiaires	Affiliés CNSS	Taux d'emploi dans le secteur privé
Stage	SIVP	21028	5346	**25.4%**
Stage	CIDES	181	81	**44.8%**
Stage	CAIP	18985	5462	**28.8%**
Stage	CRVA	174	30	**17.2%**
Stage	SCV	3316	216	**6.5%**
Stage	**Ensemble des stages**	**43684**	**11135**	**25.5%**

Source : calcul de l'ONEQ

Parmi les bénéficiaires des différentes mesures de promotion de la micro-entreprise ayant achevé leur formation ou leur accompagnement, soit près de 4100 jeunes, on retrouve un peu plus de 600 jeunes déclarés dans les fichiers des caisses de sécurité sociale, enregistrant ainsi un **taux d'emploi global de 15.0%** six mois, en moyenne, après la date d'achèvement des différents programmes.

Toutefois, si on se limite à ceux qui ont pu mettre sur pied leurs propres projets, vu que ces mesures sont dédiées à la promotion du travail indépendant, on trouve un peu plus de 300 jeunes promoteurs qui sont déclarés comme indépendants dans les fichiers de la sécurité sociale, soit un **taux d'installation de 7.5%** six mois après la date d'achèvement de leurs prestations.

Ce sont les bénéficiaires des actions de formation GERME et des bourses d'accompagnement qui représentent les taux d'installation les plus élevés, soit respectivement de **31.5%** et **25.4%.** Ces taux auraient pu être plus élevés vu que ces formations ainsi que les bourses d'accompagnement sont destinées aux promoteurs dont les projets sont en activité. Cela pourrait être expliqué par le fait que durant la première période d'installation, bon nombre de promoteurs n'arrive pas pour une raison ou une autre à faire leur déclaration dans la caisse de sécurité sociale.

Les bénéficiaires de formation en Gestion viennent en troisième position en terme d'installation des projets avec un taux de **12.9%.**

En revanche, pour les jeunes promoteurs bénéficiaires des mesures de CEFE et de SPE, le taux d'installation des projets oscille entre 4% et 5%, soit six mois après la date d'achèvement de ces prestations. Ces jeunes promoteurs auraient besoin plus de temps, pour monter leurs projets vu que ces mesures sont globalement organisées durant la phase qui précède la création du projet.

Les mesures MORAINE, CREE et la formation technique enregistrent les taux d'installation les plus faibles qui ne dépassent pas les 2%. Il semble qu'une bonne partie des bénéficiaires de ces mesures auraient décidé relativement tôt de changer de parcours professionnel en choisissant le travail salarié plutôt que le travail indépendant. D'ailleurs, la proportion des jeunes bénéficiaires qui se trouvent déclarés dans les fichiers de sécurité sociale en tant que salariés varie entre 4% et 8%.

Tableau 12 : Répartition des bénéficiaires des mesures de micro-entreprise selon les caisses de sécurité sociale jusqu'au mois de juin 2013

Instrument	Bénéficiaires	Affiliés CNSS/ CNRPS**	Affiliés CNSS-indépendant	Taux d'emploi	Taux d'installation
BOURSE D'ACCOMPAGNEMENT	500	157	127	31.4%	25.4%
CEFE	2209	283	106	12.8%	4.8%
CREE	76	4	1	5.3%	1.3%
FORMATION EN GESTION	132	26	17	19.7%	12.9%
FORMATION GERME	108	39	34	36.1%	31.5%
FORMATION TECHNIQUE	188	16	2	8.5%	1.1%
Moraine	608	59	11	9.7%	1.8%
SPE	321	39	13	12.1%	4.0%
Total	4142	623	311	15.0%	7.5%

Source : calcul de l'ONEQ